

## Prix Olivier Debouzy 2020

### « Prix de l'agitateur d'idées juridiques »

## Règlement

### Article 1 – Objet

---

Le prix Olivier Debouzy est un concours qui récompense le meilleur agitateur d'idées juridiques de l'année. Le prix est organisé par le Club des juristes, premier think tank juridique français.

### Article 2 – Candidatures

---

Le prix est ouvert à tous les agitateurs dont la production juridique écrite ou audiovisuelle a été réalisée au cours des douze derniers mois (20 septembre 2019 – 20 septembre 2020), en langue française, sur tous supports.

Chaque candidat remplit un formulaire à partir du site du Club des juristes ([www.leclubdesjuristes.com](http://www.leclubdesjuristes.com)). Pour valider sa candidature, il transmet deux exemplaires du support, par voie postale, impérativement avant le 9 novembre 2020 minuit, au Club des juristes, 4 rue de la Planche, 75007 Paris.

### Article 3 – Présélection

---

Un comité de validation au sein du Club des juristes retient 10 à 15 candidatures en vue de les soumettre à l'appréciation du Jury.

### Article 4 – Jury

---

Le Jury est composé de personnalités du monde du droit.

### Article 5 – Critères de sélection

---

À l'occasion de la présélection des candidats par le Club des juristes et de la sélection du Lauréat par le Jury, il est porté attention aux critères suivants :

- La pertinence scientifique
- L'impertinence du discours
- La liberté de ton
- L'audace, l'originalité et le courage
- L'innovation
- La liberté de forme et de support de communication
- L'encouragement à la réflexion sur le droit

## **Article 6 – Récompense**

---

Une œuvre d'art contemporaine récompense le Lauréat du Prix Olivier Debouzy. Le choix artistique de l'œuvre relève du Cabinet August Debouzy, assisté par un comité de spécialistes d'art contemporain.

## **Article 7 – Remise du Prix**

---

Après avoir été prévenu par téléphone, le Lauréat est invité à une remise du Prix qui se tiendra le mardi 8 décembre 2020 et au cours de laquelle le Jury lui remettra sa récompense.

## **Article 8 – Acceptation du règlement**

---

La participation au Concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Les frais éventuels de participation des candidats au Prix Olivier Debouzy restent à leur charge, de même que tous frais liés au déplacement du lauréat à Paris le mardi 8 décembre 2020 pour la remise du Prix.

### **Adresse du prix**

Prix Olivier Debouzy  
Le Club des juristes  
4, rue de la Planche – 75007 Paris

[prixdebouzy@leclubdesjuristes.com](mailto:prixdebouzy@leclubdesjuristes.com)